

Province de Québec  
Centre de services scolaire des Affluents  
Conseil d'administration

**Ajournement –**  
Reprise de la séance

Le président, monsieur Benoît Lussier, déclare ouverte, en ce 27 septembre 2021, la séance d'ajournement de la séance ordinaire du conseil d'administration du 31 août 2021, telle que décrétée en vertu de la 8<sup>e</sup> résolution adoptée à cette date.

**Ouverture de la**  
séance

Il est 18 h 31.

**SONT PRÉSENTS :**

Le président Benoît Lussier, le vice-président Raphaël Bordeleau, et les membres Laura Chabot, Chantal Denis, Patrick Fortin, Rachel Gaudet, Isabelle Gauthier, Jonathan Gauthier, Sophie Gélinas, Félix Henri, Alain Raïche, Alain Rivet, Chantal Rousseau, Diana Serret et Émilie Thériault.

La directrice générale, Isabelle Gélinas, les directeurs généraux adjoints, Patrick Capolupo, Jean-François Collard, Jean-François Joly et Thierry Lauzon participent également à la séance. M<sup>e</sup> Marie-Josée Lorion, secrétaire générale, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

Le coordonnateur aux communications Éric Ladouceur et le directeur conseil au secrétariat général Érik Tardif.

**EST ABSENT :**

Le représentant du personnel d'encadrement, Jean-François Trottier.

**Prise des**  
**présences et**  
**constatation du**  
**quorum**

Une fois les présences prises, la secrétaire générale constate le quorum.

Conformément aux décrets et arrêtés en conseil en vigueur, la présente séance du conseil d'administration est tenue via la plateforme TEAMS.

**6.1 Contrat travaux**  
**construction –**  
**Agrandissement –**  
**École Armand-**  
**Corbeil –**  
**Adjudication**

La directrice générale Isabelle Gélinas informe les membres du conseil d'administration que le Centre de services scolaire a obtenu la confirmation ministérielle du budget alloué aux travaux de construction pour l'agrandissement de l'école Armand-Corbeil. Le conseil peut par conséquent procéder à l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

**Résolution CA21-009**

**ATTENDU** la Loi sur les contrats des organismes publics RLRQ chapitre C-65.1 et l'article 16 du Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics RLRQ chapitre C-65.1, r.5 prévoyant l'adjudication du contrat à l'entrepreneur ayant soumis le prix le plus bas dont l'admissibilité et la conformité sont établies;

**ATTENDU** la procédure d'appel d'offres réalisée;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du service des ressources matérielles et de la direction générale;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administrateur Alain Raïche :

**D'ADJUGER** le contrat de travaux de construction pour procéder à l'agrandissement de l'école Armand-Corbeil, au plus bas

soumissionnaire conforme, soit à Tisseur inc. NEQ 1149222300 au coût de 33 815 000,00 \$, excluant les taxes;

**D'AUTORISER** la directrice du service des ressources matérielles à signer le contrat ainsi adjugé et tous documents requis pour l'application de la présente résolution.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

9.0 Levée de la séance

**Résolution CA21-010**

**IL EST PROPOSÉ** par l'administrateur Jonathan Gauthier :

**DE LEVER** la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Il est 18 h 33.

---

Marie-Josée Lorion  
Secrétaire générale

---

Benoît Lussier  
Président